

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2192

4 octobre 2007

SOMMAIRE

Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A.	105209	Invicta-Art S.à r.l.	105171
Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.	105192	Lehman Brothers (Luxembourg) Equity Finance S.A.	105172
Amco Invest S.à. r.l.	105174	LOGISTIS II Luxembourg S.à.r.l.	105202
AXA Funds Management S.A.	105180	Logix V S. à r.l.	105172
Blue Elfiam S.A.	105179	Luxklima S.à r.l.	105215
Blue Steel Logistics SA	105195	Maples Finance Luxembourg	105180
BRE/Eschborn I Hotel S.à r.l.	105170	ML SSG Sàrl	105175
BRE/Europe 2 S.à r.l.	105171	MPM S.A.	105179
BRE/Perlach I Hotel S. à r.l.	105170	N.E.M. SCI	105210
Brink's Luxembourg S.A.	105178	Newbeebusiness S.A.	105212
Cellamare S.A.	105202	Northbay S.A.	105170
Covent Garden Holdings S.à r.l.	105171	PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A.	105216
DBSAM Funds	105201	Perlach I Hotel S.à r.l.	105170
EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l.	105200	Pillarlux Holdings Sàrl	105195
Elocap Lux S.A.	105176	Pillarlux Murcia S.à r.l.	105192
Eschborn I Hotel S.à r.l.	105170	ProLogis France VII S.à r.l.	105198
Extensity	105177	Sifemar S.A.	105172
GARONOR France VII S.à r.l.	105198	SRR Properties (Lux) 5 S.à r.l.	105187
HIG Lux S.à r.l.	105171	StepWorx, S.à r.l.	105180
Immobilière Christine Rossi S.à r.l.	105181	TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l.	105170
Infor ISA Holdings	105173	Techno Industrieholding S.A.	105176
Infor Lux Bond Company	105179	Togo Luxe	105216
Infor Lux Bond Company	105174	Tower 2 S.à.r.l.	105175
Infor Lux Finance Company	105178	Treveria Forty-Two S.à r.l.	105181
Information Technology Services S.A. ...	105178	TSHC S.à r.l.	105173
International Strategy Corporation S.A.	105177	Verizon Business Security Solutions Luxembourg	105176
		Wisniowy F Investors S.à r.l.	105216

**Eschborn I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Eschborn I Hotel S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 septembre 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007104056/2724/14.

(070118174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Perlach I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Perlach I Hotel S. à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 septembre 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007104058/2724/14.

(070118213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007104051/242/12.

(070118231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Northbay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 85.138.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts-comptables

Signature

Référence de publication: 2007104001/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09166. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Invicta-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 47.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts-comptables

Signature

Référence de publication: 2007103994/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09177. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

BRE/Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 94.375.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45776 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007104049/211/11.

(070118015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Covent Garden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007104064/220/12.

(070118019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

HIG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.533.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg le 3 juillet 2007

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 3 juillet 2007 que:

1. Monsieur Stefan Graw, né le juillet 1965 à Lübeck, Allemagne, demeurant à Bahnstr. 1a, 21509 Glinde, Allemagne, a démissionné de son mandat de gérant ordinaire de la Société avec effet au 29 juin 2007;

2. Monsieur Kay von Bargen, né le 5 mai 1966 à Cuxhaven, Allemagne, demeurant à Eimsbüttler Str. 129, 22769 Hamburg, Allemagne, a démissionné de son mandat de gérant ordinaire de la Société avec effet au 29 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104535/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Lehman Brothers (Luxembourg) Equity Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 101.448.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 9 août 2007 que les actionnaires ont décidé de rectifier la fonction de la société ERNST & YOUNG S.A. de commissaire aux comptes en réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2007104548/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Logix V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.212.

RECTIFICATIF

L'avis déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L070114502.05 en date du 28 août 2007 contenait une erreur, il faut lire que le siège social de la société FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 122.561, nouvel associé de la société LOGIX V S.à r.l., se trouve au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, et non au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme

LOGIX V S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007104550/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Sifemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 64.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2007

- L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 3 ans, Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant à Luxembourg, 6, rue Heine, L-1720, administrateur de la société en remplacement de Monsieur Luc Verelst, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

- L'Assemblée prend note du fait que Maître René Faltz et que Maître Tom Felgen, Administrateurs de la société, ont changé d'adresse et demeurent désormais 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104195/263/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Infor ISA Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 211.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.071.

En date du 14 juin 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer:

Monsieur Jochen Berthold Kasper, attorney, né le 11 janvier 1968 à Saarlouis, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Monsieur Ilja Giani, attorney, né le 6 mai 1973 à Mainz, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de révoquer Monsieur Brad Steiner en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Jochen Berthold Kasper
- Monsieur Gregory Giangjordano
- Monsieur Ilja Giani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

INFOR ISA HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2007106177/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

TSHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 97.810.

En date du 14 juin 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer:

Monsieur Jochen Berthold Kasper, attorney, né le 11 janvier 1968 à Saarlouis, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Monsieur Ilja Giani, attorney, né le 6 mai 1973 à Mainz, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de révoquer Monsieur Brad Steiner en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Jochen Berthold Kasper
- Monsieur Gregory Giangjordano
- Monsieur Ilja Giani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

TSHC S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007106173/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Amco Invest S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.157,41.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 73.269.

En date du 30 juin 2006, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:
d'accepter la démission de
Monsieur William Denis O'Reilly, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat.
de nommer

Monsieur Michael Madigan, né le 5 septembre 1956 à Dublin, Irlande, ayant comme adresse professionnelle ULSTER BANK IRELAND LIMITED, Ulster Bank Group Center, George's Quay, Dublin 2, Irlande, en tant que nouveau gérant de classe A, avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Robert Bergin, gérant de classe A
- Monsieur Michael Madigan, gérant de classe A
- Monsieur Patrick Rochas, gérant de classe B
- Monsieur Maurice Houssa, gérant de classe B
- Monsieur Yves Mertz, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

AMCO INVEST S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2007106164/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01041. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 234.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.718.

En date du 14 juin 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer:

Monsieur Jochen Berthold Kasper, attorney, né le 11 janvier 1968 à Saarlouis, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Monsieur Ilja Giani, attorney, né le 6 mai 1973 à Mainz, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de révoquer Monsieur Brad Steiner en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Jochen Berthold Kasper
- Monsieur Gregory Giangjordano
- Monsieur Ilja Giani.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

INFOR LUX BOND COMPANY

Signature

Référence de publication: 2007106160/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01091. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070120425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 77.491.

—
EXTRAIT

Avec effet à la fin de la journée ouvrable du 24 mai 2007, Monsieur Dominik Schaerer a démissionné de son poste de gérant de la société ML SSG S.à r.l.

En date du 25 juillet 2007, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Marco Stauffacher en remplacement de Monsieur Dominik Schaerer avec effet au 25 mai 2007.

Dès lors, le Conseil de Gérance se compose de:

John G. Shane, Global Head of Funding and Liquidity, né le 31 mai 1960 à Sudbury, Canada, avec adresse au 4, World Financial Center, New York, N.Y. 10080, U.S.A.;

Richard Strudwick, Director, Global Treasury, né le 19 décembre 1969 à Londres, Angleterre, avec adresse au Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Angleterre;

Steen Foldberg, Managing Director, Merrill Lynch Luxembourg, né le 11 mai 1959 à Horsholm, Danemark, avec adresse au 296 avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg.

Paul Damien Byrne, Treasurer, né le 29 août 1968 à Dublin, Irlande, avec adresse à Kilgorman House, Lower Kilowen, Arklow, County Wicklow, Irlande.

Marco Stauffacher, Bank Officer, né le 26 août 1979 à Zurich, Suisse, avec adresse à Chilenholzstrasse 11, 8907 Wetzsil, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Pour ML SSG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007106191/267/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Tower 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.537.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 29 juin 2007**Résolutions*

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil de gérance:

MM. Federico Franzina, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, président;

Francesco Moglia, employé privé demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant;

Eric Scussel, employé privé demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007106126/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007106300/236/11.

(070121024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Techno Industrieholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.094.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

E. Schlessner

Notaire

Référence de publication: 2007106296/227/12.

(070120525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Elocap Lux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 4 juillet 2007, que

- Monsieur Amos Reshef et

- Madame Orit Ofer

ont démissionné de leurs fonctions, avec effet au 4 juillet 2007.

Lors de cette Assemblée générale, Monsieur Israel Komet, né le 2 septembre 1954 en Israël et demeurant à CH-8117 Faellanden (Suisse), 3F, Eggerstrasse, ainsi que Madame Shoshi Reboh, née le 16 juillet 1958 en Israël et demeurant à Ganei Tikva (Israël), 5, Hagefen, ont été nommés comme administrateurs de la Société avec effet au 4 juillet 2007.

Les administrateurs ont été nommés pour une durée d'un an, leur mandat expirant après l'Assemblée générale annuelle de l'année 2008.

Le mandat d'administrateur de Madame Yael Wilson, née le 21 novembre 1974 en Israël et demeurant à 60972 Kibbutz Yakum (Israël), a été prolongé pour une nouvelle période d'une année.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 4 juillet 2007, que celui-ci:

- nomme Monsieur Israel Komet en tant que Président du Conseil d'administration, pour une durée d'un an, son mandat expirant après l'Assemblée générale annuelle de l'année 2008,

- délègue à Monsieur Israel Komet, pour une durée d'un an, la gestion journalière de la Société. Pour l'exécution de cette tâche, Monsieur Komet disposera d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui est en relation avec l'autorisation d'établissement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104190/5499/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

International Strategy Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.769.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106229/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Extensity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.304.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.859.

—
En date du 14 juin 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer:

Monsieur Jochen Berthold Kasper, attorney, né le 11 janvier 1968 à Saarlouis, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Monsieur Ilja Giani, attorney, né le 6 mai 1973 à Mainz, Allemagne, avec adresse professionnelle au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Monsieur Gregory Giangjordano, attorney, né le 9 mars 1966 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 440 Edenbrooke Way, Roswell, Georgia 30075, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de révoquer:

Monsieur Kenneth Walters en tant que gérant de la Société avec effet immédiat; Monsieur David Dominik en tant que gérant de la Société avec effet immédiat; Monsieur Prescott Ashe en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Jochen Berthold Kasper
- Monsieur Gregory Giangjordano
- Monsieur Ilja Giani

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

EXTENSITY

Signature

Référence de publication: 2007106213/250/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Information Technology Services S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.553.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106211/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Brink's Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.970.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2007106552/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06382. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 234.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

—
Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 14 juin 2007

En date du 14 juin 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106336/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 234.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.718.

—
Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 14 juin 2007

En date du 14 juin 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007106337/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

MPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.679.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106308/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Blue Elfiem S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.385.

—
- La Fiduciaire SASSEL & ZIMMER S. C. dénonce avec effet au 2 août 2007 le siège social de la Société Anonyme BLUE ELFIAM S.A.

- M. Simon Tortell, M. Francesco Olivieri et Mme Rosa De Franceschi Pensabene Pérez démissionnent de leurs postes d'administrateurs et ce avec effet au 2 août 2007.

- La société LUXREVISION S.à r.l. démissionne avec effet au 2 août 2007 en tant que commissaire de la même société.

Luxembourg, le 14 août 2007.

R. Zimmer.

Référence de publication: 2007106023/664/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.056.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'administration du 8 juin 2007, tenu au siège social

Démission et nomination d'administrateur

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Madame Phillipa White, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que directeur de la société MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A. avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration accepte la nomination de Monsieur David Moscato, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en fonction de directeur de la société MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

M. Rawlins / P. White

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007106019/506/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.223.

—
Faisant suite à une Résolution Circulaire du 11 décembre 2006,

Cécile Grisard, 37, rue Jules Guesde, 92000 Levallois Perret - France

Administrateur démissionnaire en date du 8 décembre 2006 a été remplacée par

Vincent Godemel, 17, rue d'Angoulême, 78000 Versailles - France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

POUR STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007106027/1229/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

StepWorx, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 109.340.

—
Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C n^o 1296 le 11 novembre 2005.

Veillez prendre note que l'adresse privée de Monsieur Patrick Hennes, associé et gérant technique de la société, est désormais au 5, rue de la Libération à L-4932 Hautcharage.

Luxembourg, le 30 juin 2007.

Pour avis sincère et conforme

StepWorx S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007106022/5615/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02711. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Immobilière Christine Rossi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 69.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 août 2007.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2007103401/223/12.

(070117365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Treveria Forty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.028.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of August.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

TREVERIA K S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 30th, 2007,

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies, of September 18, 1933 and of December 28, 1992 on limited liability companies, as amended and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is TREVERIA FORTY-TWO S.à r. l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing four-fifths of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three (3) members, who need not be shareholders, but a majority of which should be resident outside of the United Kingdom. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects a chairman among its members which are resident outside of the United Kingdom; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting, provided such manager is resident outside of the United Kingdom.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name, provided such delegated member is resident outside of the United Kingdom.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall, provided such manager is not resident in the United Kingdom at the time of such participation, be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference shall only be valid if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg and shall be deemed to take place in Luxembourg.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented, provided such majority of managers present or represented does not include a majority of managers resident in the United Kingdom.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers and subject to the provisions of Article 10 as to the composition and residency of members of the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager, provided such manager is a resident outside of the United Kingdom.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss account and generally all books and records of the company.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such portion.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
TREVERIA K S.à r.l., prenamed	500
Total:	500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500,- € (twelve thousand five hundred euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,200.- Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mrs Noëlla Antoine, expert-comptable, born in Saint-Pierre (Belgium) on January 11, 1969, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr John M. Cassin, accountant, born in New York, on December 4, 1940 residing at 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;

- Mrs Pascale Nutz, expert-comptable, born in Douarnenez (France), on July 7, 1969, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TREVERIA K S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en droit luxembourgeois, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 juillet 2007,

Laquelle procuration est signée ne varietur par les comparants susmentionnés et le notaire soussigné et restent annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est TREVERIA FORTY-TWO S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme

empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les quatre cinquièmes du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, dont une majorité doit résider à l'extérieur du Royaume-Uni. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif

Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent, à condition que cet autre gérant ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Un gérant empêché de participer à une réunion peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom, à condition que le mandataire ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, à condition que ce gérant n'est pas un résident du Royaume-Uni au moment de cette participation, et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou vidéo conférence n'est valable que si le coup de téléphone ou la vidéo conférence a été initié au Luxembourg et la réunion du conseil de gérance est présumée avoir lieu au Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion, à condition que cette majorité présente ou représentée ne comprend pas une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion et conservé dans un registre de procès-verbaux tenu au siège social de la société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance et conformément aux dispositions de l'Article 10 relatif à la composition et à la résidence des membres du conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérant(s) délégué(s) à la gestion journalière de la société.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à condition que ce gérant n'est pas résident du Royaume-Uni.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
TREVERIA K S.à r.l., prénommée	500
Total:	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.200,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Mme Noëlla Antoine, expert-comptable, née à Saint-Pierre (Belgique) le 11 janvier 1969, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. John M. Cassin, comptable, né à New York le 4 décembre 1940 résidant à 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;

- Mme Pascale Nutz, expert-comptable, née à Douarnenez (France) le 7 juillet 1969, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3) La société aura son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21298. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102934/211/350.

(070117337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

SRR Properties (Lux) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.011.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiten August.

Vor uns Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

SRR INVESTMENTS 1 LLP, mit Sitz in 26, Mount Row, London W1K 3SQ (England), eingetragen im Gesellschaftsregister vom England und Wales unter Nummer 323946,

hier vertreten durch Herrn Marc Albertus, Privatbeamter, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 11. Juni 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Kompartent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SRR PROPERTIES (LUX) 5 S. à r. l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Gegenstand der Gesellschaft sind den Erwerb, die Förderung, den Besitz, die Verwaltung und den Verkauf jeder Art von Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg wie im Ausland.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile zu je EUR 100,- (einhundert Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Kapitalzeichnung

Die 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, SRR INVESTMENTS 1 LLP, mit Sitz in Mount Row, 26, London W1K 3SQ (England), gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

1. Herr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

3. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand seven, on the second day of August.

Before us M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SRR INVESTMENTS 1 LLP, with registered office at 26, Mount Row, London W1K 3SQ (England), registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 323946,

duly represented by Mr Marc Albertus, private employee, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated June 11, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is SRR PROPERTIES (LUX) 5 S. à r. l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer *inter vivos* to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and payment

The 125 (one hundred and twenty-five) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, SRR INVESTMENTS 1 LLP, with registered office at 26, Mount Row, London W1K 3SQ (England).

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro.

Resolutions of the Sole Member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born on September 28, 1948 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21310. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102924/211/232.

(070117054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Pillarlux Murcia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.678.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 10 août 2007 que KPMG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B 103.590, a été nommé commissaire de la Société pour une durée renouvelable d'un an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007103265/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.800,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE, L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom, acting through its general partner ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE (GENERAL PARTNER) LIMITED, a limited company incorporated in the United Kingdom whose registered office is at 7, Newgate Street, London, EC1A 7NX, United Kingdom, (the «Shareholder»),

represented by Ms Bernardine Vos, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 31, 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ALTERNATIVE PROPERTY INCOME ELP SUBCO S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 8 February 2007, published in the Mémorial C, N ° 654 on 19 April 2007, the articles of incorporation of which have not yet been amended, whose corporate capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-five thousand eight hundred euro (EUR 45,800.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) to seventy thousand eight hundred euro (EUR 70,800.-).

2 To issue one thousand eight hundred and thirty-two (1,832) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE, L.P, acting through its general partner ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE (GENERAL PARTNER) LIMITED, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions. has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty-five thousand eight hundred euro (EUR 45,800.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) to seventy thousand eight hundred euro (EUR 70,800.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand eight hundred and thirty-two (1,832) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms Bernardine Vos, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE, L.P, acting through its general partner ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE (GENERAL PARTNER) LIMITED, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for one thousand eight hundred and thirty-two (1,832) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of forty-five thousand eight hundred euro (EUR 45,800.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand eight hundred and thirty-two (1,832) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at seventy thousand eight hundred euro (EUR 70,800.-) represented by 2,832 (two thousand eight hundred and thirty-two) ordinary shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the «Ordinary Shares».)»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE, L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de son gérant ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE (GENERAL PARTNER) LIMITED, une limited company constituée au Royaume-Uni ayant son siège social au 7, Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni (l'«Associé»),

représenté par Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2007.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ALTERNATIVE PROPERTY INCOME ELP SUBCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant

acte du notaire soussigné, le 8 février 2007, publié au Mémorial C n ° 654 le 19 avril 2007, les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés, le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quarante-cinq mille huit cents euros (EUR 45.800,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à soixante-dix mille huit cents euros (EUR 70.800,-).

2 Emission de mille huit cent trente-deux (1.832) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE, L.P, agissant par l'intermédiaire de son gérant ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE (GENERAL PARTNER) LIMITED et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quarante-cinq mille huit cents euros (EUR 45.800,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à soixante-dix mille huit cents euros (EUR 70.800,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre mille huit cent trente-deux (1.832) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Madame Bernardine Vos, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE, L.P, agissant par l'intermédiaire de son gérant ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE (GENERAL PARTNER) LIMITED, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille huit cent trente-deux (1.832) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de quarante-cinq mille huit cents euros (EUR 45.800,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les mille huit cent trente-deux (1.832) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix mille huit cents euros (EUR 70.800,-) représenté par deux mille huit cent trente-deux (2.832) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales».)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21546. — Reçu 458 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007103281/220/142.

(070117933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pillarlux Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.325,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.589.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 10 août 2007 que KPMG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B 103.590, a été nommé commissaire de la Société pour une durée renouvelable d'un an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007103268/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Blue Steel Logistics SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 10, Wengertswée.

R.C.S. Luxembourg B 131.029.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten August.

Vor der unterzeichneten Notarin Karine Reuter, mit Amtssitz in Redange/Attert.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft TAEWAE SAH, mit Sitz in L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 38.504, hier vertreten durch Herrn Pierre Brasseur, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, welcher die Gesellschaft gemäss privatschriftlicher Vollmacht erteilt am 17. August 2007, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Unterschrift durch die Komparenten, der vorliegenden Urkunde angeheftet bleibt, um mit Ihr einregistriert zu werden.

Die vorgenannte Erschienene, handelnd und vertreten wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck -Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung: BLUE STEEL LOGISTICS SA

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogstums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist Betreibung eines Transportunternehmens für internationale Transporte, die Spedition in allen Bereichen, die Lagerung und Verzollung, der Ankauf, Verleih und Verkauf von Fahrzeugen aller Art nebst Wartungsarbeiten. Im Allgemeinen alle industriellen, finanziellen und kaufmännischen Handlungen die mit diesem Gesellschaftszweck mittelbar oder unmittelbar in Verbindung stehen sowie die Beteiligung an anderen, in- und ausländischen Firmen, Gesellschaften oder Unternehmen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreissigtausend Euros (32.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (320,-) pro Aktie.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden, Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Zur Verpflichtung der Gesellschaft Dritten gegenüber und unter allen Umständen ist die Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes obligatorisch und unumgänglich. Das delegierte Verwaltungsratsmitglied kann alle Tätigkeiten ausüben, die unter Artikel 4 als Gegenstand der Gesellschaft beschrieben wurden, gemäss den durch das Mittelstandsministerium berücksichtigten Kriterien. Somit ist die Gesellschaft Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch dessen Unterschrift und der Unterschrift einer der beiden anderen Verwalter.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 1. Juni eines jeden Jahres um 18.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2008.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2007.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (1.500,-).

Kapitalzeichnung

Die einhundert (100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

TAEWAE SAH, vorgenannt, hundert Aktien	100
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von zweiunddreissigtausend Euro (32.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.
2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2012.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a. Herr Randolph Quinten, Speditionsleiter, geboren am 12. Februar 1952 in Saarwellingen, wohnhaft in F-57550 Villing, 20, rue de Vodfing, Sozialversicherungsnummerl 712 02 52 2Q006

b. Herr Hans-Werner Stagars, Geschäftsführer, geboren am 21. August 1942 in Braunschweig, wohnhaft in D-38 108 Braunschweig, Bevenroderstrasse, 90a, Sozialversicherungsnummer 6921 08 42 S000

c. Herr Andreas Thiele, Rechtsanwalt, geboren am 22. November 1953 in Fürstenberg/Oder, wohnhaft in D-39 130 Magdeburg, Olvenstedter Chaussee, 199, Sozialversicherungsnummer 48 22 11 53 T 018

4.- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Hans-Werner Stagars, vorbenannt.

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Eric Blank, beruflich wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, geboren am 19. Dezember 1962 in Saarbrücken, Sozialversicherungsnummer 1962 12 19 858

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

10, Wengertswée, L-5444 Schengen

Der Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Kompargenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redingen/Attert, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Brasseur, K. Reuter.

Enregistré à Redange-Attert, le 20 août 2007, Relation: RED / 2007 / 859. — Reçu * euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Abschrift, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Redingen, den 22 August 2007.

K. Reuter.

Référence de publication: 2007103206/7851/170.

(070117367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

**GARONOR France VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis France VII S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.895.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE, a société en commandite par actions with a share capital of € 15,067,143 having its registered office is at 30, avenue Kléber, 75 116 Paris, France, registered with the Paris Register of Commerce under number 552 150 815, represented in its capacity as gérant by FEL GESTION, a société par action simplifiée with registered office at 46, avenue Foch, 57 000 Metz, France registered with the Metz Registry of Commerce under number 497 725 740, itself represented by Marc Henrion in his capacity as President of FEL GESTION being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of ProLogis FRANCE VII S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Franck Baden, notary residing in Luxembourg, on 10th May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 576 of 27th July 1999.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder represented holds all the shares in issue in the Company so that the present resolutions and decisions may be validly taken.

2. The agenda of the meeting is as follows:

A) Change of name of the Company into GARONOR FRANCE VII S.à r.l. and consequential amendment of article 2 of the articles of incorporation.

Thereupon the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company into GARONOR FRANCE VII S.à r.l. and consequently amend the article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The Company will assume the name of GARONOR FRANCE VII S.à r.l.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le trente-et-unième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

FONCIERE EUROPE LOGISTIQUES, société en commandite par actions avec un capital social de € 15,067,143 ayant son siège social au 30, avenue Kléber, 75 116 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 552 150 815, représentée par son gérant FEL GESTION, une société par actions simplifiée avec siège social sis au 46, avenue Foch, 57 000 Metz, France, immatriculée au Registre du Commerce de Metz sous le numéro 497 725 740, elle-même représentée par Marc Henrion dans sa capacité de Président de FEL GESTION, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de ProLogis FRANCE VII S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constitué par acte de M^e Franck Baden, notaire résidant au Luxembourg, le 10 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 576 du 27 juillet 1999.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. l'Associé Unique représenté détient toutes les parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que des résolutions peuvent valablement être prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Changement du nom de la Société en GARONOR FRANCE VII S.à r.l. et modification conséquente de l'article 2 des statuts.

Suite à quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidée de changer le nom de la Société en GARONOR FRANCE VII S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société afin de lire comme il suit:

«La Société prend la dénomination de GARONOR FRANCE VII S.à r.l.»

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: M. Henrion, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/20857. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007103242/211/80.

(070117882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 175.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.416.

In the year two thousand and seven, on the second of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

LA COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE, a joint stock company incorporated and existing under French law, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 784 337 610,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in July 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of EdR REAL ESTATE (EASTERN EUROPE) CIE S.à r.l. with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.416, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 5th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 120 dated February 6th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred seventy-five thousand Euro (€ 175,000.-) divided into two thousand (2,000) class A shares and five thousand (5,000) class B shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to insert a new provision into the Company's articles of association after the title of article 10.03 and before article 10.03.01, which shall read as follows: «Notwithstanding the provisions of articles 10.03.01 to 10.03.04, pre-emption rights may not be exercised in respect of transfers of shares made to the profit of LA COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE, a company incorporated and existing under French law, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, and registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 784 337 610.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LA COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 784 337 610,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée en juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de EdR REAL ESTATE (EASTERN EUROPE) CIE S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.416, et constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 120 en date du 6 février 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quinze mille Euro (€ 175.000,-) divisé en deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A et cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'insérer une nouvelle stipulation à la suite de l'intitulé de l'article 10.03 des statuts et avant l'article 10.03.01, ayant la teneur suivante: «Nonobstant les stipulations des articles 10.03.01 à 10.03.04, aucun droit de préemption ne pourra être exercé à l'égard des transferts de parts sociales effectués au profit de LA COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 784 337 610.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, Relation: LAC/2007/21668. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007103236/211/86.

(070117423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

DBSAM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.979.

En date du 13 août 2007, le Conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de prendre connaissance de la démission de:

Madame Nancy Kan de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2007.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Madame Virginia Noronha
- Monsieur Michael Liang
- Madame Amy Yip Yok Tak

Luxembourg, le 16 août 2007.

DBSAM FUNDS

Signature

The Board of Directors of the Company adopts the following resolution:

- to acknowledge the resignation of:

Ms. Nancy Kan as director of the Company with effect from 13 august 2007.

Accordingly, the Board of Directors of the Company is composed as follows:

- Ms. Virginia Noronha
- Mr. Michael Liang
- Ms. Amy Yip Yok Tak

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007103283/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08783. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Cellamare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.542.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103593/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

LOGISTIS II Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.092.200,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.606.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of June,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sonia Almeida, employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of the Sole Manager of the Company, pursuant to resolutions of the Sole Manager dated June 22, 2006.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 19 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 148 dated 12 February 2003, page 7069 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606.

2. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 27 February 2003, resolving, among other things, to increase the share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) to an amount of one hundred and ten thousand Euro (€ 110,000.-), and published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1012 dated 1 October 2003, page 48540;

- a notarial deed dated 11 June 2003, enacting an increase of the share capital of the Company from one hundred and ten thousand Euro (€ 110,000.-) to an amount of one million six hundred and ten thousand Euro (€ 1,610,000.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1012 dated 1 October 2003, page 48551;

- a notarial deed dated 18 December 2003, enacting an increase of the share capital of the Company from one million six hundred and ten thousand Euro (€ 1,610,000.-) to an amount of seven million one hundred and two thousand five hundred Euro (€ 7,102,500.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 151 dated 5 February 2004, page 7231;

- a notarial deed dated 26 February 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from seven million one hundred and two thousand five hundred Euro (€ 7,102,500.-) to an amount of eight million two hundred and two

thousand five hundred Euro (€ 8,202,500.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 628 dated 18 June 2004, page 30115;

- a notarial deed dated 6 April 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from eight million two hundred and two thousand five hundred Euro (€ 8,202,500.-) to an amount of thirteen million nine hundred and forty-six thousand five hundred Euro (€ 13,946,500.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 396 dated 29 April 2005, page 19003;

- a notarial deed dated 7 July 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from thirteen million nine hundred and forty-six thousand five hundred Euro (€ 13,946,500.-) to an amount of seventeen million one hundred and eighty-two thousand three hundred Euro (€ 17,182,300.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 383 dated 27 April 2005, page 18336;

- a notarial deed dated 31 August 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from seventeen million one hundred and eighty-two thousand three hundred Euro (€ 17,182,300.-) to an amount of nineteen million four hundred and forty-nine thousand four hundred Euro (€ 19,449,400.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 430 dated 10 May 2005, page 20602;

- a notarial deed dated 29 December 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from nineteen million four hundred and forty-nine thousand four hundred Euro (€ 19,449,400.-) to an amount of nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (€ 19,980,000.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 459 dated 18 May 2005, page 21992;

- a notarial deed dated 28 June 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (€ 19,980,000.-) to an amount of twenty million five hundred and forty-nine thousand six hundred Euro (€ 20,549,600.-), and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 136 dated 20 January 2006, page 6515; and

- a notarial deed dated 29 September 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from twenty million five hundred and forty-nine thousand six hundred Euro (€ 20,549,600.-) to an amount of twenty-one million three hundred and thirty-four thousand four hundred Euro (€ 21,334,400.-), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 725 dated 10 April 2006, page 34793.

- a notarial deed dated 9 February 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from twenty-one million three hundred and thirty-four thousand four hundred Euro (€ 21,334,400.-) to an amount of twenty-two million ninety-two thousand two hundred Euro (€ 22,092,200.-), and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. The share capital of the Company is fixed at twenty-two million ninety-two thousand two hundred Euro (€ 22,092,200.-) represented by two hundred two hundred and eight thousand nine hundred twenty-two (208,922) Class A Shares, and twelve thousand (12,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (€ 100.-).

4. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of seventy-nine million one hundred and seventeen thousand eight hundred Euro (€ 79,117,800.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 5 of the Articles.

5. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 5 of the Articles, which are as following:

«The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation, of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

6. In the resolutions taken on June 22, 2006, the Sole Manager of the Company decided the increase of the share capital of the Company with an amount of eight hundred twenty-nine thousand four hundred Euro (€ 829,400.-), subject to the payment of a global share premium for an amount of seven million four hundred seventy-one thousand Euro (€ 7,471,000.-), pursuant to article 5 of the Articles in order to raise it from its current amount of twenty-two million ninety-two thousand two hundred Euro (€ 22,092,200.-) to the amount of twenty-two million nine hundred twenty-one thousand six hundred Euro (€ 22,921,600.-), by creating and issuing eight thousand two hundred and ninety-four (8,294) new Class A Shares (the «New A Shares») with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A Shares, in compliance with article 5 of the Articles.

7. The subscription and the paying-up of the New A Shares have been done by contribution in cash.

8. The Sole Manager has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Mrs Sonia Almeida, employee, residing in Luxembourg or
- Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg;

a power of attorney, with full power of substitution, to record the creation, issue and liberation of the New A Shares for an amount of eight hundred twenty-nine thousand four hundred Euro (€ 829,400.-), subject to a global share premium of an amount of seven million four hundred seventy-one thousand Euro (€ 7,471,000.-), that is to say for a total amount of eight million three hundred thousand and four hundred Euro (€ 8,300,400.-), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, to request the subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New A Shares to the subscribers and to do all things necessary to implement the foregoing.

9. The New A Shares have been fully subscribed for a total amount of eight million three hundred thousand and four hundred Euro (€ 8,300,400.-), corresponding to the liberation of the New A Shares for an amount of eight hundred and twenty-nine thousand four hundred Euro (€ 829,400.-) and to the payment of share premium of an amount of seven million four hundred seventy-one thousand Euro (€ 7,471,000.-), by the shareholders of Class A of the Company, i.e.:

- SASU LOGISTICS II SAS, having its registered office at 12-20, rue Fernand Braudel, F-75013 Paris, France, for one thousand nine hundred and three (1,903) New A Shares for an amount of one hundred and ninety thousand three hundred Euro (€ 190,300.-), subject to a share premium of an amount of one million seven hundred thirteen thousand five hundred Euro (€ 1,713,500.-);

- UNION MUTUALISTE RETRAITE, having its registered office at 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris, Cedex 15, France, for one thousand one hundred and forty-two (1,142) New A Shares for an amount of one hundred and fourteen thousand two hundred Euro (€ 114,200.-), subject to a share premium of an amount of one million twenty-eight thousand one hundred Euro (€ 1,028,100.-);

- IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, having its registered office at 2, Bankgasse, A-1010 Wien, Austria; for seven hundred and sixty-one (761) New A Shares for an amount of seventy-six thousand one hundred Euro (€ 76,100.-), subject to a share premium of an amount of six hundred and eighty-five thousand five hundred Euro (€ 685,500.-);

- AEDES LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for seven hundred and sixty-one (761) New A Shares for an amount of seventy-six thousand one hundred Euro (€ 76,100.-), subject to a share premium of an amount of six hundred and eighty-five thousand five hundred Euro (€ 685,500.-);

- ECUREUIL-VIE, having its registered office at 5, rue Masseran, F-75007 Paris, France, for seven hundred and sixty-one (761) New A Shares for an amount of seventy-six thousand one hundred Euro (€ 76,100.-), subject to a share premium of an amount of six hundred and eighty-five thousand five hundred Euro (€ 685,500.-);

- PREDICA, having its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, France, for five hundred and seventy-one (571) New A Shares for an amount of fifty-seven thousand one hundred Euro (€ 57,100.-), subject to a share premium of an amount of five hundred and thirteen thousand nine hundred Euro (€ 513,900.-);

- CNP ASSURANCES S.A., having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, for five hundred and seventy-one (571) New A Shares for an amount of fifty-seven thousand one hundred Euro (€ 57,100.-), subject to a share premium of an amount of five hundred and thirteen thousand nine hundred Euro (€ 513,900.-);

- CAISSE D'EPARGNE DE PROVENCE ALPES CORSE, having its registered office at Place Estrangin Pastre BP 108, 13254 Marseille cedex 6, France, for four hundred and fifty-six (456) New A Shares for an amount of forty-five thousand six hundred Euro (€ 45,600.-), subject to a share premium of an amount of four hundred and eleven thousand two hundred Euro (€ 411,200.-);

- SCI FONCIERE 1, having its registered office at 12-20, rue Fernand Braudel, 75013 Paris - France, for four hundred and eighteen (418) New A Shares for an amount of forty-one thousand eight hundred Euro (€ 41,800.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and seventy-seven thousand one hundred Euro (€ 377,100.-);

- CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA, having its registered office at 20, Parque de San Julián, 16001 Cuenca, Spain; for three hundred and eighty (380) New A Shares for an amount of thirty-eight thousand Euro (€ 38,000.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and forty-two thousand seven hundred Euro (€ 342,700.-);

- IILMARINEN, having its registered office at Porkkalankatu, 1, Helsinki, Finland; for three hundred and eighty (380) New A Shares for an amount of thirty-eight thousand Euro (€ 38,000.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and forty-two thousand seven hundred Euro (€ 342,700.-);

- IPERE INVESTING MALTA LIMITED, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT 03, Malta, acting in its capacity as buyer of all the shares held in the Company by CFS MANAGED PROPERTY LIMITED, having its registered office at, 48 Martin Place, PO Box 3892 Sydney - NSW 2001 Australia, for one hundred and ninety (190) New A Shares for an amount of nineteen thousand Euro (€ 19,000.-), subject to a share premium of an amount of one hundred and seventy-one thousand four hundred Euro (€ 171,400.-).

10. The New A Shares have been fully paid up between the 27 February 2006 and the 21 April 2006 through contributions in cash as evidenced by the bank certificate, which shall remain attached to the present deed.

11. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New A Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at twenty-two million nine hundred twenty-one thousand six hundred Euro (€ 22,921,600.-), represented by two hundred and seventeen thousand two hundred and sixteen (217,216) Class A Shares, and twelve thousand (12,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (€ 100.-).

For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of seventy-eight million two hundred and eighty-eight thousand four hundred Euro (€ 78,288,400.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares.

The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation, of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 88,000.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appealer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juin,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mme Sonia Almeida, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Gérant Unique de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Unique le 22 juin 2006.

un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Le comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 148 du 12 février 2003, page 7069 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.606.

2. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises:

- en vertu d'une assemblée générale des Associées tenue le 27 février 2003, et portant, notamment, augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents Euro (12.500,- €) à cent dix mille Euro (110.000,- €), et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 du 1^{er} octobre 2003, page 48540;

- aux termes d'un acte du 11 juin 2003 constatant une augmentation du capital social de cent dix mille Euro (110.000,- €) à un million six cent dix mille Euro (1.610.000,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 du 1^{er} octobre 2003, page 48551;

- aux termes d'un acte du 18 décembre 2003 constatant une augmentation du capital social d'un million six cent dix mille Euro (1.610.000,- €) à sept millions cent deux mille cinq cents Euro (7.102.500,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 151 du 5 février 2004, page 7231;

- aux termes d'un acte du 26 février 2004 constatant une augmentation du capital social de sept millions cent deux mille cinq cents Euro (7.102.500,- €) à huit millions deux cent deux mille cinq cents Euro (8.202.500,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 628 du 18 juin 2004, page 30115;

- aux termes d'un acte du 6 avril 2004 constatant une augmentation du capital social de huit millions deux cent deux mille cinq cents Euro (8.202.500,- €) à treize millions neuf cent quarante-six mille cinq cents Euro (13.946.500,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 396 du 29 avril 2005, page 19003;

- aux termes d'un acte du 7 juillet 2004 constatant une augmentation du capital social de à treize millions neuf cent quarante-six mille cinq cents Euro (13.946.500,- €) à dix-sept millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents Euro (17.182.300,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 383 du 27 avril 2005, page 18336;

- aux termes d'un acte du 31 août 2004 constatant une augmentation du capital social de dix-sept millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents Euro (17.182.300,- €) à dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cents Euro (19.449.400,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 430 du 10 mai 2005, page 20602;

- aux termes d'un acte du 29 décembre 2004 constatant une augmentation du capital social de dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cents Euro (19.449.400,- €) à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille Euro (19.980.000,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 459 du 18 mai 2005, page 21992;

- aux termes d'un acte du 28 juin 2005 constatant une augmentation du capital social de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille Euro (19.980.000,- €) à vingt millions cinq cent quarante-neuf mille six cents Euro (20.549.600,- €), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 136 du 20 janvier 2006, page 6515;

- aux termes d'un acte du 29 septembre 2005 constatant une augmentation du capital social de vingt millions cinq cent quarante-neuf mille six cents Euro (20.549.600,- €) à vingt et un millions trois cent trente-quatre mille quatre cents Euro (21.334.400,- €), en publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 725 du 10 avril 2006 page 34793; et

- aux termes d'un acte du 9 février 2006 constatant une augmentation du capital social de vingt et un millions trois cent trente-quatre mille quatre cents Euro (21.334.400,- €) à vingt-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cents Euro (22.092.200,- €), en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cents Euro (22.092.200,- €), représenté par deux cent huit mille neuf cent vingt-deux (208.922) Parts Sociales de Classe A et douze mille (12.000) Parts Sociales de Classe B; chacune, ayant une valeur nominale de cent Euro (100,- €).

4. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le

«Shareholders Agreement»), disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de soixante dix-neuf millions cent dix-sept mille huit cents Euro (79.117.800,- €), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes, et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts, en tenant compte que:

«Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

6. Dans les résolutions prises le 22 juin 2006, le Gérant Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent vingt-neuf mille quatre cents Euro (829.400,- €), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de sept millions quatre cent soixante-et-onze mille Euro (7.471.000,- €), suivant l'article 5 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de vingt-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cents Euro (22.092.200,- €) à vingt-deux millions neuf cent vingt-et-un mille six cents Euro (22.921.600,- €), par création et émission de huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (8.294) nouvelles Parts Sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts A») avec une valeur nominale de cent Euro (100,- €) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes de Classe A, conformément à l'article 5 des Statuts.

7. La souscription et le paiement des Nouvelles Parts A ont été faits par apport en numéraire.

8. Le Gérant Unique a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à

- Madame, Sonia Almeida, employée privée, demeurant à Luxembourg, et
- Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg;

avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de la création, émission et libération des Nouvelles Parts A pour un montant de huit cent vingt-neuf mille quatre cents Euro (829.400,- €), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de sept millions quatre cent soixante-et-onze mille Euro (7.471.000,- €), soit un montant total de huit millions trois cent mille quatre cents Euro (8.300.400,- €), de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Parts A aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en œuvre de ce qui précède.

9. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement souscrites pour un montant total de sept huit millions trois cent mille quatre cents Euro (8.300.400,- €), correspondant à la libération des Nouvelles Parts A à concurrence de huit cent vingt-neuf mille quatre cents Euro (829.400) et au paiement de la prime d'émission pour un montant de sept millions quatre cent soixante-et-onze mille Euro (7.471.000,- €), par les associés de Classe A de la Société, soit:

- SASU LOGISTICS II SAS, ayant son siège social au 12-20, rue Fernand Braudel, 75013 Paris, France, à concurrence de mille neuf cent trois (1.903) Nouvelles Parts A pour un montant de cent quatre-vingt-dix mille trois cents Euro (190.300,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million sept cent treize mille cinq cents Euro (1.713.500,- €);

- UNION MUTUALISTE RETRAITE, ayant son siège social au 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris, Cedex 15, France, à concurrence de mille cent quarante-deux (1.142) Nouvelles Parts A pour un montant de cent quatorze mille deux cents Euro (114.200,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million vingt-huit mille cent Euro (1.028.100,- €);

- IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social au 2, Bankgasse, A-1010 Vienne Autriche; à concurrence de sept cent soixante et un (761) Nouvelles Parts A pour un montant de soixante-seize mille cent Euro (76.100,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent Euro (685.500,- €);

- AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à concurrence de sept cent soixante et un (761) Nouvelles Parts A pour un montant de soixante-seize mille cent Euro (76.100,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euro (685.500,- €);

- ECUREUIL-VIE, ayant son siège social au 5, rue Masseran, F-75007 Paris, France à concurrence de sept cent soixante et un (761) Nouvelles Parts A pour un montant de soixante-seize mille cent Euro (76.100,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents Euro (685.500,- €);

- PREDICA, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, France, à concurrence de cinq cent soixante-et-onze (571) Nouvelles Parts A pour un montant de cinquante-sept mille cent Euro (57.100,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent treize mille neuf cents Euro (513.900,- €);

- CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, à concurrence de cinq cent soixante-et-onze (571) Nouvelles Parts A pour un montant de cinquante-sept mille cent Euro (57.100,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent treize mille neuf cents Euro (513.900,- €);

- CAISSE D'EPARGNE DE PROVENCE ALPES CORSE, ayant son siège social au Place Estrangin Pastre BP 108, 13254 Marseille cedex 6, France, à concurrence de quatre cent cinquante-six (456) Nouvelles Parts A pour un montant de quarante-cinq mille six cents Euro (45.600,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent onze mille deux cents Euro (411.200,- €);

- SCI FONCIERE 1, société civile immobilière, ayant son siège social au 12-20, rue Fernand Braudel, 75013 Paris - France, à concurrence de quatre cent dix-huit (418) Nouvelles Parts A pour un montant de quarante et un mille huit cents Euro (41.800,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-dix-sept mille cent Euro (377.100,- €);

- CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA, ayant son siège social au 20, Parque de San Julián, 16001 Cuenca, Espagne; à concurrence de trois cent quatre-vingt (380) Nouvelles Parts A pour un montant de trente-huit mille Euro (38.000,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quarante-deux mille sept cents Euro (342.700,- €);

- IILMARINEN, ayant son siège social au Porkkalankatu, 1, Helsinki, Finlande; à concurrence de trois cent quatre-vingt (380) Nouvelles Parts A pour un montant de trente-huit mille Euro (38.000,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quarante-deux mille sept cents Euro (342.700,- €);

- IPERE INVESTING MALTA LIMITED, ayant son siège social au 167 Merchants Street, La Vallette VLT 03, Malte, agissant en qualité d'acquéreur de l'ensemble des parts sociales détenues dans la Société par CFS MANAGED PROPERTY LIMITED, ayant son siège social au, 48 Martin Place, PO Box 3892 Sydney - NSW 2001 Australie, à concurrence de cent quatre-vingt-dix (190) Nouvelles Parts A pour un montant de dix-neuf mille Euro (19.000,- €), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-et-onze mille quatre cents Euro (171.400,- €).

10. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement libérées par apport en numéraire entre le 27 février 2006 et le 21 avril 2006, tel que documenté par le certificat bancaire qui restera annexé aux présentes.

11. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts A ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte.

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux millions neuf cent vingt et un mille six cents Euro (22.921.600,- €), représenté par deux cent dix-sept mille deux cent seize (217.216) Parts Sociales de Classe A et douze mille (12.000) Parts Sociales de Classe B. Chacune a une valeur nominale de cent Euro (100,- €).

Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de soixante-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cents Euro (78.288.400,- €), pour émettre de nouvelles Parts de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A existantes.

Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération. Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de 88.000,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Almeida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 25, case 3. — Reçu 83.004 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102965/211/411.

(070116776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 115.388.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIDES AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES DE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.388, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1186 du 19 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Marguet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivant.
- 2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.
- 3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} vendredi du mois de juillet à 10.00 heures.
- 4) Modification afférente du premier alinéa de l'article 11 des statuts.
- 5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 prendra fin le 30 juin 2008, ce qui fera exceptionnellement un exercice de 18 mois.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} vendredi du mois de juillet à 10.00 heures. La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 18 juillet 2008 à 10.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Marguet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2007, Relation GRE/2007/3498. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007103313/231/67.

(070117966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

N.E.M. SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg E 3.730.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt quatre août 2007.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Memola Elio, empl., demeurant à L-7765 Bissen, 22a, rue de la Chapelle, né le 21 mars 1968 à Ettelbruck.
- 2.- Monsieur Memola Samuel, empl., demeurant à L-7765 Bissen, 22b, rue de la Chapelle, né le 14 août 1975 à Ettelbruck.

Lesquels comparants d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telles qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivantes du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est N.E.M. SCI.

Art. 4. Le siège social est établi à Dierkirch, L-9227, 48, Esplanade.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminé.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cents euros (100,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de un euro (1,- EUR) chacune. En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Monsieur Memola Elio, empl., demeurant à L-7765 Bissen, 22a, rue de la Chapelle	50
à 2.- Monsieur Memola Samuel, demeurant à L-7765 Bissen, 22b, rue de la Chapelle	<u>50</u>
Total: cent parts d'intérêts;	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75 % du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.
- 2.- Monsieur Memola Samuel, empl., demeurant à L-7765 Bissen, 22b, rue de la Chapelle, est nommé à la fonction de gérant pour une durée indéterminée.

S. Memola / E. Memola.

Référence de publication: 2007103730/808/95.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2007, réf. DSO-CH00200. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070117990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Newbeebusiness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 131.025.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par:

Madame Catherine Day-Royemans employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 août 2007.

2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par:

Madame Fanny Marx, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 août 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NEWBEEBUSINESS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de décembre à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LANNAGE S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- VALON S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);
- 2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A. une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, F. Marx, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 2007. Relation: EAC/2007/9909. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 29 août 2007.

P. Serres.

Référence de publication: 2007102935/239/172.

(070117333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Luxklima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.224.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103854/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06863. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 54.757.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 30 avril 1996, acte publié au Mémorial C n^o 372 du 3 août 1996. Conversion du capital en euros suivant acte sous seing privé en date du 24 octobre 2001 dont l'extrait a été publié au Mémorial C n^o 390 du 11 mars 2002, mise en liquidation par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 11 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 211 du 27 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERCOS PERFUMES & COSMETICS TRADING S.A. (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007103875/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05915. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.564.875,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007103499/242/13.

(070117592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Togo Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 101.417.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007106924/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02033. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.
